

A compter de la **session 2026**, le diplôme est délivré, dans la série générale et dans la série professionnelle, aux candidats ayant obtenu une moyenne finale égale ou supérieure à 10 sur 20 (fin du système de notation sur 800 points). **La note de contrôle continu est calculée à partir des moyennes annuelles de toutes les disciplines** (toutes au même coefficient) obtenues par les élèves en classe de 3e, et non plus à partir des huit composantes du socle commun de connaissances, de compétences et de culture.

Un **nouvel équilibre** est également instauré entre **contrôle continu et épreuves terminales** : ces dernières comptent désormais pour 60 % de la note finale (contre 50 % actuellement), tandis que le contrôle continu représente 40 % (contre 50 % jusqu'alors).

Depuis **juin 2025**, le diplôme national du brevet est restructuré avec des notes séparées pour l'histoire-géographie et l'enseignement moral et civique (EMC), et introduit la mention "Très bien avec félicitations du jury".

*Les élèves ayant suivi un **enseignement facultatif** (langues et cultures de l'Antiquité, langues et cultures européennes) bénéficient en outre de l'ajout des points supérieurs à 10 de la moyenne obtenue dans l'un de ces enseignements au total des moyennes (sous réserve que la moyenne de contrôle continu ne dépasse pas 20 sur 20).*

1) Les 4 épreuves écrites de l'examen terminal :

Vendredi 26 juin 2026

☞ Le **français**, coefficient 2 (3h) : à partir d'un extrait de texte littéraire et éventuellement d'une image, évaluation des compétences linguistiques (grammaire - dont réécriture, lexicque, etc.) et des compétences de compréhension et d'interprétation + dictée + rédaction ;

Lundi 29 juin 2026

☞ L'**histoire et la géographie**, coefficient 1,5 et l'**enseignement moral et civique**, coefficient 0,5 (2h) : analyse et compréhension de documents + utilisation des repères historiques et géographiques + mobilisation des compétences de l'enseignement moral et civique ;

☞ Les **sciences**, coefficient 2 (1h, 2 disciplines sur les 3) : physique-chimie, sciences de la vie et de la Terre, technologie. (2 disciplines tirées au sort – Publication sur EDUSCOL)

Mardi 30 juin 2026

☞ Les **mathématiques**, coefficient 2 (2h) : exercices, dont certains assortis de tableaux ou de schémas, et dont un exercice d'algorithmique. L'épreuve se déroule en deux parties.

Partie 1 : automatismes - 6 points, 20 minutes

Partie 2 : raisonnement et résolution de problèmes - 14 points, 1 heure et 40 minutes.

2) Une épreuve orale prévue le mercredi 10 juin 2026

- Une épreuve orale de soutenance de projet
- Un projet choisi par l'élève parmi les EPI, les Parcours ou l'Histoire des Arts
- La possibilité de s'appuyer sur un dossier ou un support écrit ou numérique non évalué
- Un projet interdisciplinaire (avec au moins 2 disciplines identifiées)
- Une épreuve qui évalue 2 compétences : la maîtrise de l'expression orale (8 pts) et la maîtrise du sujet présenté (12pts).
- Une épreuve individuelle ou à plusieurs (2 maximum) mais avec une évaluation qui reste individuelle.

	Présentation individuelle	Présentation en groupe (2 maximum)
Objet	Projet développé en EPI ou dans le cadre d'un parcours Objet d'étude abordé dans le cadre de l'histoire des arts	
Durée de l'épreuve	15 min maximum	25 minutes maximum
Structure	Exposé 5 min Entretien 10 min	Exposé 10 min Entretien 15 min

3) Précisions sur l'ÉPREUVE ORALE

L'épreuve orale de soutenance permet au candidat de présenter l'un des objets d'étude qu'il a abordé dans le cadre de l'enseignement de l'Histoire des Arts, ou l'un des projets qu'il a mené au cours des Enseignements Pratiques Interdisciplinaires (EPI) du cycle 4 (5^{ème}, 4^{ème} et 3^{ème}) ou dans le cadre d'un des parcours éducatifs (parcours Avenir, parcours citoyen, parcours d'éducation artistique et culturelle, parcours éducatif de santé) qu'il a suivis.

Cette épreuve n'a pas pour objectif d'évaluer le projet réalisé par l'élève mais bien sa capacité à exposer la démarche qui a été la sienne, les compétences et connaissances qu'il a acquises durant ce projet.

Le candidat peut effectuer une partie de sa présentation en langue vivante étrangère enseignée au collège.

Les élèves peuvent présenter l'épreuve individuellement ou en groupe, sans qu'un groupe puisse excéder deux candidats. Dans tous les cas, chaque élève fait l'objet d'une évaluation individuelle.

4) Choix du projet présenté à l'oral

UNE FICHE A COMPLETER RIGOREUSEMENT ET A SIGNER sur laquelle figurent les renseignements essentiels :

- ☞ L'intitulé et le contenu du projet
- ☞ L'enseignement pratique interdisciplinaire concerné OU le parcours éducatif retenu OU l'œuvre d'Histoire des arts choisie
- ☞ Les disciplines d'enseignement impliquées.
- ☞ Les noms du coéquipier le cas échéant
- ☞ La langue étrangère choisie le cas échéant

→ La fiche officielle pour le choix du sujet sera distribuée après les vacances de printemps et devra être rendue au professeur principal au plus tard le 7 mai 2026.

Des tableaux récapitulatifs sur les actions menées au collège (parcours, HDA et EPI) ont été distribués aux élèves par leur professeur principal afin qu'ils commencent à réfléchir à leur sujet. La grille d'évaluation a également été communiquée et présentée aux élèves ainsi que des conseils méthodologiques pour les accompagner dans la préparation de cette épreuve.

A partir du 5 mai, deux créneaux de la classe ouverte sur la pause méridienne seront réservés aux élèves de 3^{ème} pour la préparation de leur oral.

L'équipe de Direction